

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 10 Février 2017

OBJET : Coopération Décentralisée - Appel à Projets du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International - Projet " EnVol "

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 10 Février 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé de valider :

- la perception de la recette de 97 000 € du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International (MAEDI) via la préfecture de région,
- le reversement de cette recette de 97 000 € au partenaire du projet qui a pour mission de conduire les activités de terrain, l'association « Eurocircle »,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de partenariat conforme à la convention type pour toute subvention supérieure ou égale à 23 000 €,
- pour ce projet spécifique, le principe d'un versement de la subvention en 2 mandatements échelonnés,
- l'engagement du Conseil départemental dans ce projet à hauteur de 80 000 € tel que présenté dans le dossier de candidature déposé auprès du MAEDI. Les modalités d'attribution de ce soutien seront présentées dans un rapport lors d'une prochaine Commission Permanente.

La recette sera perçue au chapitre 74 du budget départemental.

La dépense sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée